

**Communauté d'Agglomération de Haguenau**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

---oOo---

**1. Pouvoir adjudicateur :** Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)  
- 84, route de Strasbourg - B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU

**2. Lieu d'exécution :** *Lotissement les Vergers 67670 MOMMENHEIM*

**3. Objet du marché :** Mommenheim : construction d'une école primaire et d'un accueil périscolaire – Mission de Maîtrise d'œuvre.  
Code CPV : 71221000.  
Code NUTS : FRF11

**4. Mode de passation du marché de maîtrise d'œuvre :**

Concours restreint passé en application des articles L. 2125-1-2°, L 2172-1, L 2430-1 et suivants, R 2131-1 et R 2162-15 et suivants du Code de la commande publique,

Les candidats admis à présenter une offre seront amenés à produire une prestation d'un niveau ESQ, qui donnera lieu au versement d'une prime.

La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base au sens de l'article R 2431-4 du Code de la Commande publique.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend en outre les missions SSI, OPC, CEM, ETD, Etude d'approvisionnement énergétique, équipements cuisine, aide au choix du mobilier et BIM Manager.

**5. Caractéristiques principales :**

Le projet consiste à construire une école primaire et un accueil périscolaire d'une surface utile de 2027 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 4 classes de maternelle,
- 6 classes de section élémentaire,
- un accueil périscolaire pour 150 enfants avec une restauration en liaison froide,
- des espaces extérieurs tels que cours, stationnements,...

Les parcelles accueillant le projet se situent en bordure d'un lotissement en cours de création sur la commune de Mommenheim.

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 4.670.000 € HT

Calendrier prévisionnel : 30 mois incluant

- Phase conception : 11 mois d'études, y compris période de validation et d'échanges avec le maître d'ouvrage et consultation travaux, à compter de juin 2020 (notification du marché de maîtrise d'œuvre),
- Phase travaux : 1 mois de préparation + 18 mois de travaux à compter de mi- 2021,
- Mise en service du bâtiment : décembre 2022 au plus tard.

#### **6. Conditions de participation :**

Ne peuvent répondre à la présente consultation que des équipes comprenant au minimum les compétences suivantes :

- compétence d'architecte : architectes inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985. **Le mandataire du groupement devra obligatoirement être architecte,**
- compétence économie de la construction,
- compétence OPC en phase études et en phase travaux,
- compétence d'un ou de plusieurs bureaux d'études techniques structure, fluides (chauffage et plomberie/sanitaire), acoustique, électricité, génie climatique, voirie et réseaux divers, études thermique et dynamique, cuisiniste,
- compétence BIM manager,
- compétence Coût Exploitation Maintenance,
- compétence sécurité des personnes et sécurité incendie,
- compétence E+ C-,
- toute autre compétence jugée utile par le candidat.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans ce dernier cas, l'équipe se présentera sous forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

Les bureaux d'études et autres spécialistes pourront présenter leur candidature au sein de plusieurs équipes. Toutefois le mandataire d'une équipe ne pourra faire partie d'une autre équipe.

**Il est précisé que la compétence OPC devra être portée par une société distincte de la société mandataire.**

#### **7. Conditions particulières :**

- numéro de dossier : mommen\_peri\_2019
- délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics,
- les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française,
- les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande,

sur le budget investissement de la Communauté d'agglomération de Haguenau.

## **8. Composition du dossier de candidature :**

### **a) Pièces administratives**

- La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (Dume).
- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R. 2142-6 et suivants du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 23 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public.

### **b) Pièces techniques**

- lettre de motivation du candidat exposant son intérêt porté à l'opération et démontrant sa bonne compréhension du projet (1 page recto-verso maxi format A4),
- note de présentation de l'équipe et de son organisation. En cas de groupement, présentation des compétences de chaque cotraitant (3 pages recto-verso maxi format A4),
- fiche de synthèse de composition de l'équipe (fichier Excel fourni par le pouvoir adjudicateur à renseigner et conserver sous format Excel),
- CV des intervenants,
- sélection de références marquantes des six dernières années, de complexité et d'importance équivalentes (au maximum trois références par membre du groupement). Les trois références seront présentées ensemble sur une seule et même fiche de synthèse, présentant les caractéristiques principales des opérations (fichier Excel fourni par le pouvoir adjudicateur à renseigner et conserver sous format Excel). Pour les architectes mandataires uniquement, chaque référence devra être présentée sur une page A3 présentant, outre les éléments listés ci-dessus, une ou plusieurs vues.

## **9. Critères de sélection des candidatures :**

- organisation, moyens humains et matériels,
- qualité et adéquation des références pour des opérations de complexité et d'importance significatives, comparables à l'objet du présent projet,
- capacités économiques et financières : adéquation du chiffre d'affaire annuel de l'architecte mandataire (ou le cumul des chiffres d'affaires annuels respectifs des architectes cotraitant éventuels).

***Le nombre de candidats admis à soumissionner est de 3, sauf si le nombre de candidats satisfaisants aux critères de sélection est inférieur.***

La date d'envoi prévisionnelle du dossier de consultation des entreprises aux candidats sélectionnés est fixée à courant février 2020.

## **10. Critères de jugement des offres :**

- La perception des spécificités du programme, la pertinence de l'articulation fonctionnelle, la fonctionnalité et l'efficacité de l'organisation interne des locaux
- La qualité technique et architecturale : l'insertion urbaine, la qualité architecturale et la pertinence du parti d'aménagement du projet et la qualité des solutions techniques proposées
- La pertinence de la proposition BIM
- La prise en compte des problématiques environnementales et particulièrement les économies d'énergie
- L'économie générale du projet intégrant l'approche en termes de coût global
- La cohérence du planning opérationnel, notamment au regard de l'objectif de livraison

### **11.Primes :**

Chaque concurrent ayant remis une offre conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de 29 000 euros HT soit 34 800 euros TTC.

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des concurrents dont les prestations remises seraient jugées incomplètes ou non conformes.

### **12.Modalités de remise des candidatures :**

Les candidats doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique, via la plateforme internet « [www.alsacemarchespublics.eu](http://www.alsacemarchespublics.eu) ».

### **13.Date et heure limites de remise des candidatures : Mardi 07 janvier 2020 à 12 heures**

### **14.Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements :**

Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23  
 Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

### **15.Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Recours en référé pré contractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

### **16.Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu>**

### **17.Renseignements complémentaires :**

*Renseignements administratifs :*

**Mme Virginie JUNDT**

Direction des Finances et des Achats

Service de la Commande publique

Tél : 03.88.53.98.55

[virginie.jundt@agglo-haguenau.fr](mailto:virginie.jundt@agglo-haguenau.fr)

*Renseignements techniques :*

**Mme Muriel GRASMUCK**

Direction de l'Aménagement

Territoire de Brumath

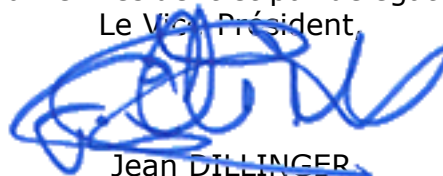
Tél : 03.90.29.13.45

[muriel.grasmuck@agglo-haguenau.fr](mailto:muriel.grasmuck@agglo-haguenau.fr)

**18.Date d'envoi de l'avis à la publication au BOAMP et au J.O.U.E. : 29 novembre 2019**

Signature numérique de Jean DILLINGER  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Jean DILLINGER